



comment prouver si qq1 est banché sur mon compteur?

Par **marion**, le **27/02/2009** à **10:37**

Bonjour,

J'étais dans un appart 3 pièces (chauffé en majorité au pétrole) et j'ai reçu ma facture edf qui était anormalement excessive (1000€). a coté de chez moi, il y a un hangar appartenant au proprio, dans lequel mon voisin utilise des machines électriques très souvent. (ce n'est pas le voisin qui paie cette consommation, et mon proprio est trop radin pour la lui payer) il se peut que mon voisin ou mon proprio (qui habite juste a coté de chez moi) me "tire" de l'élec. mais je n'ai aucune preuve. Le problème, c'est que pour en avoir, il me faudrait, avec un électricien, voir le compteur dans ce hangar.

Est ce que cela est possible?

par avance merci de vos réponses

Par **ardendu56**, le **27/02/2009** à **17:06**

Attention à la violation de propriété.

Vous pouvez déjà faire vérifier votre propre compteur par un agent EDF qui vous renseignera.

Votre compteur est peut-être la cause.

A suivre.

Par **marion**, le **02/03/2009** à **08:19**

J'ai disjoncté le compteur de l'appart (je viens de déménager et j'ai les clés jusqu'au 20) et j'attends que le voisin rentre de voyage (normalement le 5 de ce mois ci) pour voir si mon compteur défile quand il utilisera ses machines.

un électricien doit venir cette semaine pour voir s'il ne trouve rien d'anormal autour de mon compteur. Si rien ne se voit, je ne sais pas comment faire pour savoir si le hangar est branché ou non sur mon compteur.